



Ifremer

objet : exploitation du gisement de
coques de La Baule

Dossier suivi par C. Talidec

DDTM / DML 44

44616 SAINT-NAZAIRE Cedex

Brest, le 18 septembre 2015

Monsieur,

**Institut français de Recherche
pour l'Exploitation de la Mer**

Etablissement public à caractère
industriel et commercial

Centre de Brest

Zone Industrielle de la Pointe du
Diable
CS10070
29280 Plouzané
France

téléphone 33 (0)2 98 22 40 40
télécopie 33 (0)2 98 22 45 45
<http://www.ifremer.fr>

Siège social

155, rue Jean-Jacques Rousseau
92138 Issy-les-Moulineaux Cedex
France
R.C.S. Nanterre B 330 715 368
APE 7219Z
SIRET 330 715 368 00297
TVA FR 46 330 715 368

téléphone 33 (0)1 46 48 21 00
télécopie 33 (0)1 46 48 21 21
<http://www.ifremer.fr>

Vous sollicitez, par mel daté du 14 septembre 2015, l'avis de l'Ifremer sur l'ouverture de la pêche des coques du gisement de La Baule à compter du 28 septembre, selon des modalités définies par le COREPEM, à savoir notamment :

- des quotas individuels par pêcheur de 90 kg par jour ;
- une nouvelle estimation de la biomasse exploitable fin septembre afin de déterminer un niveau de prélèvement permettant le renouvellement du gisement ;
- une saison de pêche qui s'arrêtera dès l'atteinte de ce quota.

J'ai pris connaissance du compte rendu du suivi du gisement réalisé par le COREPEM les 2 et 3 août. L'estimation de la biomasse exploitable (coques de taille supérieure à 30 mm) est de 537 tonnes (+/-161). Ce niveau correspond à la moyenne des valeurs observées ces dix dernières années, à l'exception de celles de 2009 et de 2012 qui dépassaient 1500 tonnes. Cependant la proportion de coques de taille commerciale est faible (15%). De plus, aucun recrutement n'a été détecté. Par ailleurs, il a été observé que la grande majorité de la cohorte de 2014 n'avait pas encore atteint la taille minimale de capture, et présentait une taille modale de 26 mm, ce qui laissait penser que la quantité de coques pouvant atteindre la taille exploitable pourrait être plus élevée d'ici un à quelques mois.

Un échantillonnage de 10 quadrats a été effectué le 2 septembre afin d'évaluer la croissance des coques depuis le 3 août. Les coques étant mobiles dans le sédiment, il est peu probable que les 10 stations observées en septembre soient comparables aux 10 mêmes stations échantillonnées en août. Ce suivi a permis de constater un gain de croissance, avec une taille moyenne passant de 25.2 (moyenne sur l'ensemble du gisement) à 26.1 mm. Cependant cet échantillonnage partiel relatif à 10 stations du gisement, dont la représentativité est discutable au regard des 42 stations habituellement observées, n'a pas permis d'estimer une valeur de biomasse fiable. Le COREPEM propose de reconduire un échantillonnage de la totalité du gisement afin de déterminer un niveau de prélèvement qui pourra être opéré jusqu'à fin 2015,

en tenant compte de l'absence de recrutement observée cette année. Cette approche nous paraît prudente. L'Ifremer émet un avis favorable à l'ouverture du gisement, simultanément à une nouvelle estimation de biomasse, laquelle permettra de fixer une limite de prélèvement compatible avec le renouvellement du gisement.

Nous nous permettons de rappeler que ce quota devra s'appliquer à l'ensemble des exploitants, c'est à dire les pêcheurs professionnels et les pêcheurs de loisir. Il conviendrait d'évaluer et de contrôler la part de ces derniers dans l'exploitation du gisement, afin d'asseoir la pertinence de sa gestion.

S'agissant des quotas individuels journaliers, il n'y a pas d'argument biologique à avancer sur leur montant (90 kg).

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Directeur du centre de Bretagne